

23.08.2011 – 07:56 Uhr

bonus.ch à propos du site de comparaison des primes maladie prévu par l'OFSP*Lausanne (ots) -*

L'Office fédéral de la santé publique (OFSP) prévoit de lancer cet automne un site de comparaison des primes maladie similaire à ceux de portails commerciaux tels que bonus.ch et son principal concurrent comparis.ch.

Contrairement à comparis.ch, qui a annoncé avoir pris des mesures juridiques contre l'OFSP, avec notamment une demande en justice auprès du Département fédéral de l'intérieur (DFI), bonus.ch salue toute nouvelle concurrence sur le marché des comparateurs, tout comme notre société prône la notion de concurrence en comparant différents prestataires sur son portail.

bonus.ch a toujours entretenu de bonnes relations avec l'OFSP. Tous les ans, le jour de la publication des primes maladie, ce dernier nous transmet le fichier complet des tarifs, que nous pouvons ainsi mettre gratuitement à la disposition des assurés.

Les demandes d'offre effectuées par le biais du nouveau portail de l'OFSP seront transmises aux assureurs gratuitement. Cette gratuité est bien évidemment toute relative, puisque le portail est financé par le contribuable. Pour se positionner face à cette nouvelle offre, bonus.ch va prochainement modifier son modèle d'affaires en proposant à son tour la transmission gratuite des demandes d'offre pour l'assurance-maladie de base. Cependant, les coûts de l'utilisation du canal de transmission seront reportés sur le domaine des assurances complémentaires.

Par l'arrivée de nouveaux concurrents sur le marché des comparateurs, les consommateurs disposeront d'encore plus d'outils pour obtenir des informations pertinentes qui les aideront à faire le bon choix, par exemple dans le cadre de l'achat d'un produit ou de la souscription d'une assurance. L'internaute jouit d'une pleine liberté dans le choix de son comparateur privilégié.

Toutefois, avec l'augmentation des outils mis à disposition, les consommateurs doivent être vigilants quant à la fiabilité des informations provenant des différents portails. Par exemple, dans son communiqué de presse du 18.08.2011, comparis.ch annonce: «Dès à présent, les assurés peuvent comparer les premières primes maladie provisoires de l'année à venir sur comparis.ch: elles sont disponibles sur le site du comparateur pour 41% des assurés en Suisse». Or, à notre connaissance, jusqu'au 21.08.2011, seules les primes d'un grand groupe d'assurance étaient affichées, ce qui représente moins de 12% des assurés.

Toute situation de monopole a pour conséquence des distorsions de marché. La société bonus.ch propose une réelle alternative dans le domaine des sites comparatifs en Suisse. Les consommateurs peuvent ainsi récolter des informations auprès de sources différentes, les comparer et en vérifier la validité. Les prestataires, quant à eux, disposent d'un canal alternatif pour promouvoir leurs services auprès du public.

Communiqué de presse de comparis.ch:

<http://www.presseportal.ch/fr/pm/100003671/100702413>

Contact:

bonus.ch SA
Patrick Ducret
Directeur
Avenue de Beaulieu 33
1004 Lausanne
Tél.: +41/21/312'55'91
E-Mail: ducret@bonus.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100008668/100702605> abgerufen werden.